



EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Fin de la procédure d'information et de recommandation

En application de l'arrêté préfectoral n°SIDPC/2017/214 du 28 juillet 2017

Territoire concerné : **Saône-et-Loire (71)**

Polluant : **Particules**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **14/02/2023**

✓ **MERCI**
DE RELAYER
CE MESSAGE

» Description de l'épisode

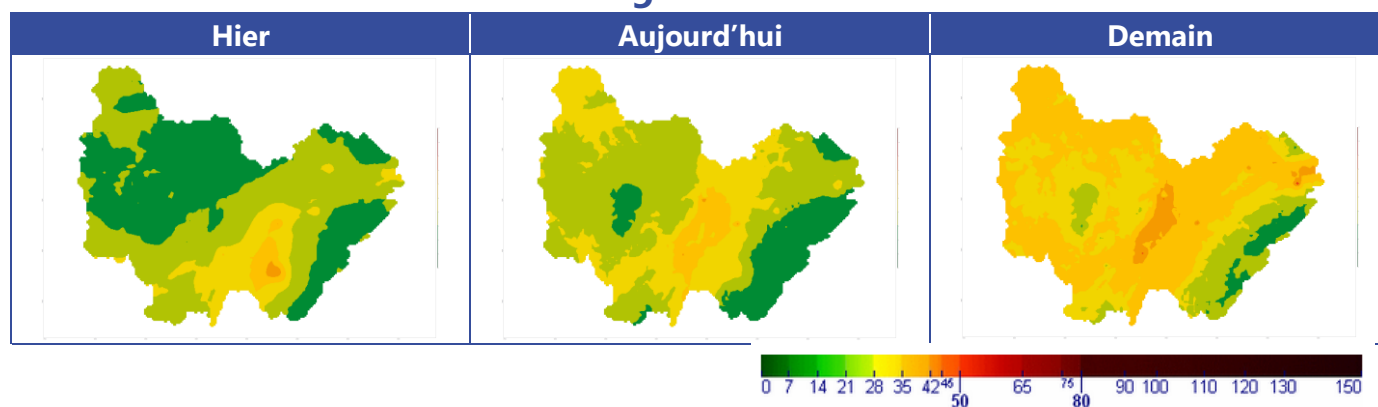
Une procédure d'information et de recommandation a été déclenchée hier en prévision de concentrations moyennes en particules atmosphériques PM10 supérieures au seuil de 50 µg/m³ ce lundi 13 février. Aujourd'hui, les conditions météorologiques anticycloniques restent propices à l'accumulation de polluants à proximité des sources d'émissions. D'après les prévisions, les niveaux de demain devraient toutefois se tenir en dessous du seuil de pollution. La procédure d'information et de recommandation sera donc levée à partir de mardi 14 février.

» Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	36 µg/m ³	>50 µg/m ³	<50 µg/m ³
Type de procédure	-	PIR	-

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

» Evolution de la situation en région



Plateforme de prévision Prév'Est

✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom : Pablo CAMPARGUE-RODRIGUEZ

Téléphone : 07 80 91 02 04

Web : www.atmo-bfc.org